

**Compte-rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2015**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 24 septembre 2015 à 20 heures à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence d'Alain BOUGOUIN, Maire.

Étaient présents : AUBIN Yvonnick, BOURGEON Christian, GUYON Marie-Anne, POIDEVIN Catherine, BONNAMY Dominique, BLAIN Marie-Thérèse, DU PLESSIS Hubert, BERTHAUD Nadine, BILLON Marzhina, KIRION-ROLLAND Bernadette, ALLIAU Jean-Jacques, ROLLAND Soizick, LE DEN Pierre, CHAUVIN Maryvonne, PAILLAUD Gaël, FAVREAU Christine, BERTHELOT Yvonnick formant la majorité des membres en exercice.

Représenté : RICORDEL Florian par BONNAMY Dominique

Secrétaire de séance : ROLLAND Soizick

Début de séance : 20 heures

Fin de séance : 22 heures

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2015

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2015

Décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales données à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2014 :

- Du samedi 25 juillet 2015 au samedi 22 août 2015 – Location du logement situé au-dessus du restaurant scolaire à l'association "Vacances et Familles" pour 80 euros par semaine soit 320 euros.

1 - TRAVAUX DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

(Rapporteur Christian BOURGEON)

La Commune d'AVESSAC a inscrit dans le contrat de territoire 2013/2015 signé entre le Département de Loire-Atlantique et la Communauté de Communes du Pays de Redon, le financement des "études et travaux pour changer le mode de chauffage dans les bâtiments communaux à partir d'une seule source de production". À la signature de ce contrat, l'engagement porte sur un coût d'opération prévisionnel de 500 000 € HT et une participation à hauteur de 35% soit 175 000 €.

Par délibération en date du 2 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé de retenir le cabinet Polenn pour réaliser une étude de faisabilité de transition énergétique pour un montant de 4 950 € HT et de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 35%.

L'étude technique réalisée par Polenn fait ressortir un montant estimatif des travaux de 526 000 € HT.

Il convient de modifier le plan de financement comme suit :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Étude de faisabilité de transition énergétique	4 950,00	Département de Loire-Atlantique (35%)	213 447,50
Travaux	526 000,00	Région Pays de Loire	À définir
Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires (Diagnostic amiante, mission SPS, contrôle technique, ...) estimé à 15% du coût des travaux	78 900,00	Autofinancement	396 402,50
TOTAL	609 850,00		609 850,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le montant des travaux à hauteur de 526 000 € HT,
- sollicite une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire de 2013/2015 à hauteur de 35 % du coût du projet, soit un montant de 213 447,50 €,
- sollicite une subvention de la Région des Pays de Loire,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2 - RAPPORT ANNUEL du DÉLÉGATAIRE du SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT de la COMMUNE D'AVESSAC (2014)

(rapporteur Christian BOURGEON)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du service public d'assainissement qui lui a été adressé par la Société "Nantaise des Eaux Services" - rue de la Gironnaire - 44984 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE, en application des dispositions des articles L.1411-3 et D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel de gestion relative à l'exercice 2014 de la NANTAISE DES EAUX SERVICES, société qui a en charge la délégation du service public d'assainissement de la commune d'AVESSAC.

3 - RAPPORT ANNUEL D'ATLANTIC'EAU (2014)

(rapporteur Christian BOURGEON)

En application des dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2014 d'ATLANTIC'EAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport annuel.

4 – VENTE d'une PARTIE de la VOIE COMMUNALE n° 334 située au lieu-dit "Le Point du Jour"

(rapporteur Yvonnick AUBIN)

Vu le Code Rural et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 2 juin 2015 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu la délibération en date du 3 juillet 2015 décidant le déclassement du Domaine Public de 42 ml de la voie communale n° 334 ;

Vu l'avis du Service des domaines en date du 20 mars 2015 et son estimation à 0,20 euros le mètre carré de la parcelle concernée par cette cession,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'aliéner à Monsieur NASH, acquéreur, une partie du chemin rural située entre les parcelles cadastrées section YM 135, YM 136 et YM 159 sises au Point du Jour,
- fixe le prix de vente à 0,20 euros le mètre carré, soit un prix total estimé de 60 euros,
- désigne le cabinet D2L-BETALI – 27, rue de Vannes à REDON pour effectuer le bornage dont les frais seront à la charge de l'acquéreur,
- désigne Maître CAROFF, notaire à REDON pour dresser l'acte notarié - les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

5 – ADHÉSION AU CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LA MÉDECINE DU TRAVAIL

(rapporteur Alain BOUGOUIN)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la collectivité est tenue d'assurer ou de faire assurer la surveillance médicale de ses agents.

La périodicité de cette surveillance est en principe de deux ans sauf pour les personnels nécessitant une surveillance médicale particulière qui bénéficient d'une surveillance plus rapprochée.

Jusqu'en 2011, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique assurait ces prestations.

En 2012, cette mission avait été confiée à l'Association "Médicale Inter-Entreprises du Morbihan et localités limitrophes" (AMIEM).

L'AMIEM n'ayant plus la possibilité d'assurer ce service à partir du 1^{er} octobre 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion à compter du 1^{er} octobre 2015
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

6 – MOTION DE SOUTIEN à l'ACTION de l'AMF pour ALERTER les POUVOIRS PUBLICS sur les CONSÉQUENCES de la BAISSSE MASSIVE des DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'AVESSAC rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble";
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'AVESSAC, par dix-huit voix pour et une abstention, soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

7 – Vœu concernant l'amélioration quantitative et qualitative de la desserte de la gare de REDON en TGV directs

"Lors de la réunion du lundi 31 août à Redon, la Direction Régionale de la SNCF et le Conseil Régional de Bretagne ont présenté une grille de desserte de la Gare de Redon en TGV directs dont les contenus étaient déjà connus à la date du 7 juillet 2015.

Néanmoins, au cours de cette même réunion, ils ont annoncé publiquement la reprise de négociations et le fait qu'une nouvelle date avait été retenue à cet effet, le mercredi 23 septembre 2015.

Au vu de ces informations nous pouvons considérer que la discussion n'est pas close et que nous sommes toujours dans une posture de possible dialogue tendant à faire évoluer, quantitativement et qualitativement, l'offre de TGV directs desservant la Gare de Redon Bretagne Sud. C'est pourquoi, après des mois d'échanges épistolaires et de difficultés à nouer les contacts avec la SNCF, les collectivités locales et les acteurs économiques du Pays de Redon réaffirment leur volonté de donner une nouvelle chance à la négociation.

Dans ce cadre, ils réaffirment leurs priorités qui permettraient d'aboutir à un compromis acceptable :

- Ajout d'un TGV direct dans chaque sens Paris-Redon et Redon-Paris, par rapport à la proposition actuelle, soit 5 TGV directs quotidiens dans le sens Redon-Paris et au minimum 4 dans le sens Paris-Redon
- Arrivée en TGV direct le matin à Paris avant 8 h 30
- Arrivée en TGV direct le soir à Paris avant 21 h 00
- Arrivée en TGV direct le matin à Redon avant 9 h 30
- Combinaisons des dessertes possibles en "départ-arrivée" sur la Gare de Redon, le matin et le soir, ceci afin de limiter au maximum l'évasion des voyageurs TGV vers les gares de centre-ville de Rennes et de Nantes, telle que nous pouvons la constater aujourd'hui.

Ils rappellent au passage que les comptages quotidiens qui ont été réalisés, en 2009 puis en 2013, ont permis de démontrer sur une journée complète de mardi et de jeudi, que plus de 260 voyageurs montaient ou descendaient du TGV en Gare de Redon, soit une moyenne de 37 voyageurs par TGV. Ce chiffre pourrait être très largement dépassé à partir de 2017 si la desserte était améliorée selon les principes ci-dessus énoncés ; en ce sens la préoccupation du territoire rejoint celle de la SNCF de favoriser et d'optimiser sa démarche commerciale.

Lors de la réunion du 31 août, chacun des participants a par ailleurs pu constater que ce dossier très sensible fait l'objet d'un très large consensus territorial : élus, acteurs économiques, usagers des transports ferroviaires, habitants du Pays de Redon Bretagne Sud. Les acteurs économiques expriment notamment avec force que des améliorations de desserte leur éviteront des déplacements difficiles vers Rennes et vers Nantes, ce qui contribuera plus efficacement à la performance économique de tout le sud-est de la Bretagne et au développement durable.

Les collectivités territoriales, impliquées financièrement dans le projet de Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la Gare de Redon, sont disposées à favoriser, à la mesure de leurs moyens, le repositionnement offensif de la Gare TGV de Redon-Bretagne Sud. Cette action n'a de sens que si l'offre de desserte en TGV directs est améliorée dès 2017, à l'occasion de la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse. Ce sujet participe éminemment de l'aménagement futur du territoire breton et ligérien et en ce sens il est, bien évidemment, d'intérêt général.

L'ensemble des acteurs concernés rappellent aussi qu'ils resteront très attentifs à l'évolution des échanges et qu'ils ne manqueront pas de poursuivre et d'amplifier si nécessaire la mobilisation territoriale sur ces sujets essentiels pour le devenir du Pays de Redon et de sa zone d'attractivité ferroviaire TGV.

En conséquence, le conseil municipal, par seize voix pour, une abstention et deux voix contre :

- Décide d'apporter son soutien plein et entier aux propositions figurant ci-dessus et à la démarche de mobilisation engagée
- Décide d'appuyer la demande transmise à la SNCF de renforcer la desserte de la Gare de Redon en TGV directs, dès la mise en service de la LGV Bretagne, en 2017
- Demande la révision des horaires de desserte afin que la « journée de travail », à Paris ou à Redon, puisse être optimisée
- Demande de favoriser une parfaite adéquation des dessertes de la Gare de Redon, le matin et le soir, par les TGV directs, ceci afin d'éviter que les voyageurs soient contraints de se rendre à Rennes ou à Nantes pour y prendre le TGV."

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Débat sur les Migrants
- Information sur la Mission Locale par Hubert DU PLESSIS.
- Un point a été fait sur la création de l'Agenda.

DATES

- Mardi 29 septembre 2015 – 20 h - commission scolaire
- Mercredi 30 septembre 2015 – 14h30 - Réunion PLU STECAL
- Mardi 6 octobre 2015 – 20 heures – commission Finances
- Jeudi 8 octobre 2015– 20 h – réunion publique 1 - PLU (Zone agglomération Bourg)
- Samedi 10 octobre 2015 à 8h30 – Réunion comité d'appui Hôpital
- Mardi 13 octobre 2015 – 20h- Commission voirie
- Mercredi 14 octobre 2015 – 20 h - réunion publique 2 - PLU (Zone Campagne)
- Lundi 9 novembre 2015 – 18 h - 22h loi NOTRE – CCPR – Salle Sillard
- Dimanche 22 novembre 2015 – Repas des aînés
- Dimanche 6 décembre 2015 – Elections régionales 1^{er} tour
- Dimanche 13 décembre 2015 – Elections régionales 2^{ème} tour
- Dimanche 5 juin 2016 – Journée grand public thématique qualité de l'eau pesticide avec le Syndicat du Don

Prochain conseils municipaux :

- Jeudi 29 octobre 2015 – 20 h
- Jeudi 10 décembre 2015 – 20 h